
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

SECRET N° 84/142 du 6/2/1984 /MEN-LG.S-DPAA-SI-P4
portant promotion des fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement) au titre
de l'année 1983 de la République Populaire
du Congo .

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires des cadres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FR du 21-6-56 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/RF du 5-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FR du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/198/FR-10 du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 64/165/FR-DE du 22-5-64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 65/170/FR du 25-6-65 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FR du 5-7-62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier-Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/63 du 27-12-80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n°
80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimis des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 84/141 /MEN-LG.S-DPAA-SI-14 du 6/2/1984
portant inscription au tableau d'avancement des fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Ensei-
gnement) au titre de l'année 1983 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1983 les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

1°) - INTENDANT

AU 4° ECHELON

- BATOUEBA née BOUMOUNOU Gertrude, F/C du 1-10-1983 Brazzaville

2°) - ADMINISTRATEURS PLANIFICATEURS

AU 5° ECHELON

- NGCUALA Pascal, F/C du 7-10-1983 Département de l'Idéologie

AU 7° ECHELON

- KOUTOULA Jean Baptiste, F/C du 7-02-1983 D.F.D.S

AU 8° ECHELON

- BOUKAKA Sébastien, F/C du 1-09-1983 Secrétariat Général du Plan

- ANTONIC Edouard, F/C du 8-05-1983 B.I.T

- MPAN Joseph, F/C du 22-09-1983 Université Marien NGOUABI

AU 9° ECHELON

- GAUENC Alphonse, F/C du 30-06-1983 Ressources Humaines

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que la solde pour Compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./

BRAZZAVILLE, le 6 FEVRIER 1984

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement ;

Pour
Le Ministre de l'Éducation
Nationale en Mission,
le Ministre de la Culture,
des Arts et de la Recherche
Scientifique,

J. B. TATI LOUTARD
Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSICHA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances

Itombi Bessoumba JEKOUNZOU

AMPLIATIONS :

- JUR/C.....1
- MEN-CAB.....2
- DGAS/DEPA.....4
- D.F.P.....7
- D.G.B.....1
- D.C.F.....1
- SGCM/BC.....2
- B/Solde.....2

- Intéressés.....7
- DOSSIERS.....14
- Archives.....2